

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

UNITÉ TRAVAIL PROGRÈS

DÉCRET N° 95-263 DU 27 DÉCEMBRE 1995

PORTANT NOMINATION DES OFFICIERS DES FORCES
ARMÉES CONGOLAISES, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA DIRECTION
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

U:- LA CONSTITUTION DU 15 MARS 1992 ;

VI:- LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961, PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT
DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;

VII:- L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970, PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES
DE L'ARMÉE ;

VIII:- L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976, MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE
L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 ;

IX:- LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970, PORTANT AVANCEMENT DANS L'ARMÉE ;

X:- LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974, PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE
DÉFENSE ;

XI:- LE DÉCRET 84/936 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT CRÉATION, ORGANISATION DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ;

XII:- LE DÉCRET 84/938 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT ORGANISATION DE LA STRUC-
TURE DU CABINET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ;

XIII:- LE DÉCRET 85/260 DU 5 MARS 1985, DÉTERMINANT LE CIRCUIT D'APPROBATION
DES ACTES RELATIFS AUX INTÉGRATIONS, AVANCEMENTS ET RÉVISION DES SI-
TUATIONS ADMINISTRATIVES DES AGENTS DE L'ÉTAT ;

XIV:- LE DÉCRET 95/25 DU 13 JANVIER 1995, PORTANT NOMINATION DU PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

XV:- LE DÉCRET 95/26 DU 22 JANVIER 1995, PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ;

XVI:- LE DÉCRET 95/032 DU 2 FÉVRIER 1995, PORTANT ORGANISATION DES INTÉRIMS
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;

XVII:- LE DÉCRET 95/105 DU 13 JUIN 1995, PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU
D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES, DE LA DIREC-
TION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA DIRECTION DE LA SUR-
VEILLANCE DU TERRITOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 1995 ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:II) SUPPLEMENTS:

ARTICLE 1ER: - SONT NOMMES A TITRE DEFINITIF POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1995
ET A PARTIR DE 1995

SECTION I:ARMES CONGOLAISESPOUR LE GRADE DE COLONELMINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE:DETACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC:PILOTE DE TRANSPORT.

LIEUTENANT-COLONEL:- DIAMONIKA ANDRÉ

- C.S./DPMA

II/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:A.- TROUPES DE RESERVE MINISTERIELLE:GÉNIE:

LIEUTENANT-COLONEL:- NGOMA DENIS

- 1°B.G.

B.- UNES MILITAIRES:A)- ARME BLINDEE:

LIEUTENANT-COLONEL:- NGAYO MICHEL BONIFACE

- 3°RIM/ZAB

B)- GÉNIE.

LIEUTENANT-COLONEL:- SOLO ANATÔLE

- Z.M.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:I/- MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE:DETACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC:A)- GÉNIE.

COMMANDANT:- ONTSIRA MARCEL

- C.S./DPMA

B)- INGÉNIEUR MOTEUR CELLULE.

COMMANDANT:- OZIMBA PHILIPPE

- C.S./DPMA

II/- ETAT - MAJOR GENERAL DES FAC:DIRECTIONS CENTRALES:ARME BLINDEE.

COMMANDANT:- MOBOMBO JEAN - PIERRE

- DOMR

III/- ACADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION:A)- ARME BLINDEE.

COMMANDANT:- MAHOUNGOU ALBERT

- C.I./MAK.

- 3 -

B)- INFORMATIQUE.

COMMANDANT:- IWANDZA JÉRÔME -AMING.

IV/- AGENTS A L'ETRANGER:

SANTÉ.

COMMANDANT:- EYOKA NORBERT -C.S./DPMA

V/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

UNES MILITAIRES:

A)- INFANTERIE.

COMMANDANTS:-	OBONGOUBO	JACQUES	- 3 ^o RIM/ZAB
	SIALÉ	MARCO	- " -
	KIMBATSA-NZOUNGOU	JEAN PAUL	Z.M.1.
	KIBA	CHARLES	- " -
	MBANTABA	BENJAMIN	- " -

B)- ARMEE BLINDÉE.

COMMANDANT:- MAKAYA SYLVESTRE -- Z.M.1.

C)- ARTILLERIE ANTI-AERIENNE:

COMMANDANTS:-	KOUBEMBA	ALAIN	- Z.M.1.
	BANZOUZI	JEAN - PIERRE	3 ^o RIM/ZAB

D)- ADMINISTRATION.

COMMANDANT:- KOUKA HILAIRE 3^o RIM/ZAB

VI/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR :

COMMANDEMENT:
PERSONNEL NON NAVIGANT:

INGÉNIEUR MOTEUR CELLULE.

COMMANDANT:- GANDOU FIDÈLE COMAIR

VII/- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE:

BASES NAVALES:

ELECTRICIEN.

CAPITAINE DE CORVETTE:- ITOUA ANTOINE B.N.02

...../.....4.-

POUR LE GRADE DE COMMANDEMENT:

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MÉCANICIEN NAVIGANT.

CAPITAINES: - DOUNDOU ALPHONSE - P.f.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE:

DIRECTIONS CENTRALES:

ADMINISTRATION.

CAPITAINES: - ODINGUI YVON BENIGNE - DCJM

B. - DETACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC:

MÉCANICIEN DE CABINE.

CAPITAINES: - ONDAYE MICHEL - C.S./DPMA

III/- TAGIAIRES A L'ETRANGER:

INFANTERIE.

CAPITAINES: - GOLLO MICHEL FERDINAND - C.S./DPMA

IV/- COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE:

UNES MILITAIRES:

A)- INFANTERIE:

CAPITAINES: - KOUTS IMA RAYMOND - Z.M.1.

MBOUALA GABRIEL - Z.M.2.

B)- ADMINISTRATION.

CAPITAINES: - GOTIENNE ANDRÉ - Z.M.1.

V/- COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE L'AIR:

BASES AERIENNES:

A)- PERSONNEL NAVIGANT:

PILOTE DE CHASSE.

CAPITAINES: - OTSOUE VENANCE - B.h.01/20

B)- PERSONNEL NON NAVIGANT:

MOTEUR CELLULE.

CAPITAINES: - MAMPOUYA BENJAMIN - B.A.02/20

" SECTION II "

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE ET
DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE.

POUR LE GRADE DE COLONEL :

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE:

...../.....5.-

COMMANDEMENT:

POLICE GÉNÉRALE.

LIEUTENANT-COLONEL:-

OBAMI

ALBERT

- DGPN

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:

COMMANDEMENT:

POLICE GÉNÉRALE.

COMMANDANT:-

OKOMI - ITYIA

CHARLES

- DGPN

ATANKA

FRANCIS

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:
FRONTIÈRES.

COMMANDANT:-

NKOUÉ - NKOUMA

EDOUARD MAXIME

- DGPN

B)- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE
BRAZZAVILLE:

ADMINISTRATION.

COMMANDANT:-

EKOUALE

MARCEL

- DGPN

POUR LE GRADE DE COMMANDANT:

A/-

COMMANDEMENT:

A)- POLICE JUDICIAIRE.

CAPITAINES:-

MALANDA - DOLI

JEAN OMER

- DGPN

TSEYI

JEAN - JACQUES

- II -

B)- PROTECTION CIVILE.

CAPITAINES:-

GANKIA

ALPHONSE STANISLAS

- DGPN

GANKIA

FERDINAND

- II -

B.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE:
BRAZZAVILLE:

CAPITAINES:-

MASSENGO

VINCENT

- DGPN

C.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE
LEKOUYOU:

POLICE GÉNÉRALE.

CAPITAINES:-

BENGONE

JEAN - MARIE

- DGPN

...../.....6.-

11/- DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

COMMANDEMENT:

SÉCURITÉ.

CAPITAINES:- MAKOUENE
NGANDZIE

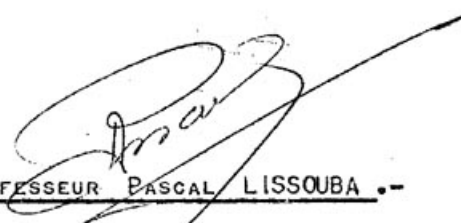
(MICHEL)
(LÉON)

- D.S.T.
LII

ARTICLE 2:- LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION DES FORCES ARMÉES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EN TANT QUE FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT, LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ~~ENREGISTRÉ~~, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 27 décembre 1995

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ;


PROFESSEUR PASCAL LISSOUBA.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

POUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE;

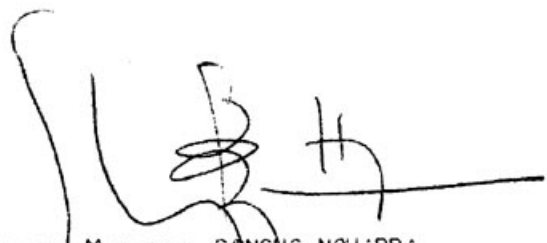
LE MINISTRE DÉLÉGUÉ, CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA COORDINATION DES RÉGIES ;


GÉNÉRAL DE BRIGADE JACQUES JOACHIM YHOMBY-OPANGO.-


LUC DANIEL ADAMO MATETA.-

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION DES FORCES ARMÉES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EN TANT QUE FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT;

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ;


STÉPHANE MAURICE BONGHO-NOUARRA.-


COLONEL PHILIPPE BIKINKITA.-